

SSIAP 3

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes 3



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Diriger et coordonner la sécurité incendie dans les ERP et IGH
- Superviser les équipes de sécurité et organiser leur formation
- Élaborer et actualiser les procédures de sécurité incendie
- Veiller à la conformité réglementaire et collaborer avec les autorités
- Gérer les crises et coordonner les secours en cas d'urgence
- Piloter et maintenir les équipements de sécurité incendie
- Proposer des améliorations pour renforcer la sécurité globale

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Échanges d'expériences avec les stagiaires.
- Démonstrations pratiques.
- Exercices en groupe.
- Mises en situation.
- Étude de cas concrets.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Bac à feu, extincteurs, signalétique incendie
- Système d'alarme et matériel de désenfumage
- Plans d'évacuation et tenues adaptées
- Vidéoprojecteur, ordinateur, paperboard
- Fiches de suivi, grilles de certification
- RIA, machine à fumée
- Quizz BOX
- Matériel de secourisme (SST conforme aux recommandations INRS)

DURÉE

216 heures de face à face pédagogique.

EFFECTIF

Groupe de 4 à 10 stagiaires.

INTERVENANT

Des intervenants Sapeurs-Pompiers actifs ou sélectionnés et formés par ces derniers, tous détenteurs a minima du diplôme enseigné.

PUBLIC VISÉ

Personnes souhaitant devenir chef de service de sécurité incendie dans les ERP et IGH

DÉLAI D'ACCÈS

Inscription 15 jours avant le début de la formation.

RECYCLAGE

Recyclage tous les 36 mois.

PRÉ-REQUIS

- Parler, lire et écrire en français ;
- Être titulaire du SST (Sauveteur Secouriste du Travail) en cours de validité ;
- Titulaire du diplôme SSIAP 2 (en cours de validité) ;
- Justifier d'au moins 3 années d'expérience dans la fonction de chef d'équipe ;
- Certificat médical d'aptitude.



COMPÉTENCES

- Management des équipes de sécurité
- Gestion des risques
- Conseil au chef d'établissement
- Correspondant des commissions de sécurité
- Gestion du budget du service sécurité
- Connaissance approfondie de la réglementation incendie

CONTENU DE LA FORMATION

- Le feu et ses conséquences
- La sécurité incendie et les bâtiments
- La réglementation incendie
- Gestion des risques
- Conseil au chef d'établissement
- Correspondant des commissions de sécurité
- Le management de l'équipe de sécurité
- Le budget du service sécurité

MODALITÉS

Accessibilité

Une personne en situation de handicap peut obtenir son certificat si elle est capable de mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues

Référent handicap : Maxence Barthelemy - 06 48 35 89 59
contact@leones-formation.fr

Les modalités et délais d'accès

- Dossier d'inscription à retirer et compléter
- Inscription 15 jours avant le début de la formation.

Issue de la formation

- Certificat de réalisation pour les personnes ayant suivi la formation dans sa totalité.
- Diplôme SSIAP 3 en cas de réussite à l'examen.

Modalité d'évaluation

- **Épreuve écrite 1** : Questionnaire à choix multiples (QCM) de 40 questions couvrant l'ensemble du programme
- **Épreuve écrite 2** : Rédaction d'une notice technique de sécurité pour l'aménagement de locaux d'un groupement d'établissements de 1ère ou 2ème catégorie
- La notice doit inclure une présentation du projet, la consistance des travaux, les incidences administratives et techniques, et une description détaillée des aménagements et équipements

- **Épreuve orale** : Après 15 minutes de préparation, interrogation par deux chefs de service de sécurité sur des thèmes liés à la pratique quotidienne
- Le président du jury peut poser des questions supplémentaires
- Pour être certifié, le candidat doit obtenir une moyenne d'au moins 12/20 aux épreuves écrites, sans note inférieure à 8, et être déclaré apte à l'épreuve orale

TARIFS

INTER- ENTREPRISE
3000 €

